

Vieillesse, Retraites : Un problème mal posé

Les retraites dites par répartition, c'est-à-dire basées sur la transmission aux personnes âgées de sommes levées sur les travailleurs, sont dépendantes de la démographie. Si il ne vient au monde que peu de bébés par rapport au nombre des adultes, quelques décennies plus tard il n'y a pas plethore de cotisants, si bien que se pose aux responsables du système de retraites un problème bien difficile : choisir entre permettre de prendre à un âge pas trop avancé une retraite assez confortable, au prix de prélèvements très lourds effectués sur les travailleurs ; ou limiter ces prélèvements, ce qui signifie obliger chacun à choisir entre partir à la retraite relativement tôt mais avec une pension modeste, voire maigrelette, ou travailler jusqu'à un âge avancé.

Le journal Les Echos du 12 mai aborde ce délicat problème en insistant sur le cas du pays le plus peuplé de la planète, la Chine - qui sera probablement, un jour pas tellement loignain, dépassée par l'Inde, pays où la natalité est plus forte. Selon ce quotidien, la Chine « risque d'être un pays vieux avant d'être riche », ce qui lui créerait de sérieuses difficultés en matière de retraites. Mais les pays très jeunes, comme ceux d'Afrique et d'une partie importante de l'Asie, les pays à natalité galopante, ne sont pas forcément dans une situation enviable. Nous allons donc regarder comment se pose la question des retraites d'une part pour la Chine, nation qui a pratiqué une incroyable politique en faveur de l'enfant unique, et d'autre part pour le continent africain, partie du monde où la natalité est particulièrement forte.

La Chine, colosse aux pieds d'argile ?

L'Empire du milieu a connu une formidable augmentation de sa population : environ 600 millions au milieu des années 1950 à un peu plus de 1,4 milliard aujourd'hui, le nombre de ses habitants a fait nettement plus que doubler. Sur la même période, la population française, qui est loin d'être la moins féconde du monde développé, n'a augmenté que de 56 %, de 43 à 67 millions. Autrement dit, malgré la politique de l'enfant unique imposée par les pouvoirs publics chinois pendant une bonne partie de la période sous revue, la formidable diminution de la mortalité dont a bénéficié la Chine a provoqué une forte croissance du nombre de ses habitants. N'oublions pas que l'augmentation rapide de l'espérance de vie est, comme la forte natalité, un puissant facteur d'augmentation du nombre des vivants.

Regardons maintenant quelle a été l'évolution de la natalité et de la mortalité dans ce pays, encore le plus peuplé de la planète, depuis 1950 :

Le ratio entre les personnes âgées de 20 à 60 ans, et celles de 60 ans ou plus, important pour savoir s'il y a et s'il y aura suffisamment de personnes d'âge actif pour entretenir les retraités, ne va pas évoluer en Chine de façon très favorable à la distribution de pensions

confortables sans ponction excessive sur la population active. La pyramide des Âges ci-dessous(1) le montre clairement : au cours des deux prochaines d cennies, le nombre de personnes qui devront, en tant que retrait es,  tre prises en charge par les actifs, va progresser beaucoup plus que celui des travailleurs.

Le r gime de retraite chinois va donc devoir, soit distribuer des pensions plus modestes en proportion des salaires, soit relever assez fortement l' ge moyen du d part   la retraite, soit augmenter consid rablement les taux de pr levement sur les actifs au profit des retrait es. Les pouvoirs publics chinois auront probablement recours   une combinaison de ces trois actions, dans des proportions qui donneront lieu   des discussions entre les d cideurs en charge du probl me. Les d cisions seront probablement d licates   prendre et   mettre en oeuvre, m me si les dirigeants chinois ont moins   tenir compte que leurs homologues occidentaux des opinions et r actions de la population.

Ce qui est clair, c'est que la faiblesse de la natalit  chinoise depuis une vingtaine d'ann es entra nera des difficult s pour son r gime de retraites par r partition - en fait, par capitalisation humaine : l'insuffisance d'une forme d'investissement promet toujours des difficult s pour l'avenir. Il s'agit d'un avenir   tr s long terme en ce qui concerne les pensions de retraite, ce qui permettra aux dirigeants chinois de mettre en place des compl ments de pension faisant appel   la capitalisation si, au niveau des dirigeants, le pragmatisme l'emporte sur l'id ologie.

Pyramide des Âges en Chine, ann e 2020

Le probl me des retraites en Afrique

La d mographie africaine pourrait   premi re vue appara tre comme excellente pour y faire fonctionner des retraites par r partition : la natalit  y est particuli rement  lev e. De 100 millions en 1900, la population est mont e   1 300 millions en 2019, une multiplication par 13 en 119 ans : augmentation   peine croyable !

Dans un premier temps, une forte natalit  facilite la prise en charge des personnes  g es, que ce soit au sein des familles ou gr ce   une institution de type s curit  sociale pr levant des cotisations sur les actifs pour subvenir aux besoins des  « vieux   et des malades ou victimes d'accidents : il y a beaucoup de  « contributeurs nets  , personnes qui cotisent sans recevoir beaucoup de prestations (argent ou soins). Mais cette aisance n'est pas d finitive : le jour viendra o  les travailleurs actuels prendront leur retraite, cesseront de cotiser, et demanderont   percevoir les pensions promises. Leurs cotisations ayant  t  d' pens es au fur et   mesure, qui payera leurs pensions et leurs soins ? La g n ration suivante. Deux cas de figure peuvent se produire :

> Ou bien ces retrait es auront eu beaucoup d'enfants, ce qui facilitera leur entretien par les g n rations suivantes, mais posera le probl me des ressources naturelles, qui peuvent devenir insuffisantes face   l'augmentation formidable de la population ;

> Ou bien ils auront, aux  ges permettant la reproduction, adopt  une attitude malthusienne, comme les occidentaux l'ont fait avant eux, et dans ce cas ils seront confront s au probl me d'entretenir des personnes  g es tr s nombreuses par rapport aux effectifs de cotisants.

Autrement dit, la mise en place de retraites par r partition en Afrique d bouchera fort

probablement sur des problèmes délicats : ou bien la natalité restera très élevée, ce qui risque de provoquer une surpopulation par rapport aux ressources naturelles ; ou bien les taux de cotisation vieillesse augmenteront très lourdement, comme ils le font actuellement dans les pays développés, surtout si l'allongement progressif de l'espérance de vie ne s'accompagne pas d'un relèvement, progressif mais important, de l'âge moyen de départ à la retraite.

Entre les problèmes que pose une natalité insuffisante dans certains pays, et ceux que, dans d'autres, ou dans les mêmes à une autre époque, soulève une natalité excessive, la tâche des futurs dirigeants ne sera pas d'une parfaite simplicité !

La législation actuelle des retraites par répartition, lourd handicap pour la résolution des problèmes

Il est classique de dire qu'un problème bien posé est déjà à moitié résolu. Hélas, le problème des retraites par répartition est de ceux qui sont mal posés, parce que le fonctionnement réel de ce type de retraites est comme inconnu des législateurs : alors que ce fonctionnement repose complètement sur l'investissement dans le capital humain, c'est-à-dire sur le nombre et la formation des nouvelles générations, les lois relatives aux retraites par répartition appâtent les cotisants en faisant calculer leurs pensions, grosso modo, au prorata des versements effectués au profit de leurs anciens. Pour déterminer les droits à pension future, au lieu de se baser sur ce qui proupe réellement les pensions promises, à savoir la mise au monde d'enfants en nombre suffisant, suivie d'une bonne formation, les législateurs prennent en compte les cotisations destinées à entretenir les retraités actuels.

Nos législateurs ont en fait imité un comportement des pouvoirs publics qui en fait des mules de Ponzi et de Madoff, le premier qui fut un escroc artisanal, et le second un escroc d'assez belle envergure, que les tribunaux américains sanctionnèrent au maximum (150 ans de prison, donc incarcération à vie). Dans le cas français, les retraites publiques ont été transférées sous l'Occupation, en 1943, de la capitalisation (les cotisations qui rentrent sont investies pour fructifier et servir des décennies plus tard à payer les pensions de ceux et celles qui les ont versées) à la répartition, au sens de la formule « pay-as-you-go » : à peine encaissé, l'argent est dépensé improductivement, sachant qu'entretenir les retraités n'est pas un investissement, mais une sorte de remboursement progressif, intégralement et capital, de ce qu'ils ont fait pour leurs descendants.

Il existe un contrat implicite entre générations successives : l'entretien et la formation des jeunes par leurs aînés les rend à la fois redevables envers ces aînés et suffisamment productifs pour les entretenir dans leur vieillesse. Hélas, les législateurs n'ont pas compris ce fonctionnement. Au lieu de le transcrire juridiquement, ils ont inventé une fable, à laquelle ils ont donné force de loi, selon laquelle le fait pour Mr Dupont ou Mme Durand d'avoir payé les pensions de ses aînés lui donne, une fois âgé, le droit de se faire entretenir par ses cadets. Il existe donc une connexion totale entre le droit et la réalité : les droits à pension sont attribués en raison et au prorata de ce qui a été versé au profit des retraités, alors que le paiement des pensions qu'ils recevront des nouvelles générations est rendu possible par l'investissement qu'ils ont réalisé dans le capital humain des dites nouvelles générations.

Les auteurs chinois du Traité de la piété filiale, des disciples de Confucius, savaient fort bien que les enfants sont redevables de leur venue au monde, de leur entretien et de leur formation, à leurs parents, ou à la génération de leurs parents ; les anciens Hébreux le savaient également, comme on le voit dans la Bible qui commande d'honorer son père et sa mère - c'est-à-dire de s'occuper d'eux dans leur grand âge. Il est possible et légitime

dâ€™attendre une pension de la g n ration de ses descendants parce quâ€™on a contribu  en faire des hommes et des femmes productifs ; en revanche, il nâ€™y a aucune lâ€™g timit    se faire en quelque sorte rembourser par ses enfants ce que lâ€™on a vers  pour ses parents devenus  g s. Lâ€™organisation actuelle des retraites par r partition repose sur une  norme erreur  conomique et juridique,   laquelle une sorte de foi du charbonnier a donn  la force quâ€™avaient jadis les dogmes religieux.

Le projet Delevoye de loi retraite auquel la pand mie nous a fait  chapper  tait absurde

Le comble de lâ€™absurdit  est atteint par les syst mes qui, sous pr texte de rationalit ,  tablissent une relation alg brique entre les cotisations retraite (directement transmises aux retrait s actuels) et le droit   une pension future, droit qui prend g n ralement la forme dâ€™un nombre de points. Câ€™est ce syst me ridicule, adopt  ant rieurement par la Su de, que lâ€™actuel Pr sident de la R publique fran saise voulait instaurer en France, avant que la pand mie ne vienne bouleverser son plan.

Il est pourtant facile de comprendre que les retraites nâ€™ chappent pas   la r gle  conomique selon laquelle on pr pare lâ€™avenir en investissant. Donner de lâ€™argent aux retrait s est juste et logique sâ€™ils ont investi dans la jeunesse, donc dans lâ€™homme, le plus important des facteurs de production. En revanche, cela nâ€™a aucun sens de le faire pour les remercier dâ€™avoir entretenus leurs a n s.

Attribuer les droits   pension au prorata des d penses faites au profit de retrait s signifie en creux ne pas en attribuer au prorata des investissements r alis s dans la jeunesse. Pourtant, comment marcherait lâ€™ conomie si investir ne conf rait aucun droit sur la production future ? Les m nages ne seraient gu re incit s   financer des investissements, lâ€™ conomie stagnerait puis d clinerait. Malgr  le  « retour sur investissement   » quâ€™est le bonheur dâ€™avoir des enfants et de contribuer   leur progression vers lâ€™ ge adulte, lâ€™absence de cet autre  « retour sur investissement   » que seraient des droits   pension accord s au prorata de lâ€™investissement r alis  dans la jeunesse a des cons quences fortement n gatives sur la natalit , et de ce fait sur le dynamisme   long terme de notre pays comme de bien dâ€™autres.

Que faudrait-il faire ?

Si les sommes que versent les actifs pour financer la formation des jeunes, au lieu de prendre la forme dâ€™imp ts ne rapportant rien, leur procuraient des droits   pension, voil  qui aurait du sens ; chacun comprendrait quâ€™il pr pare sa future retraite en contribuant   la formation des nouvelles g n rations. Une bonne partie de lâ€™imp t cesserait dâ€™ tre un d bours d sagr able destin    on ne sait trop quoi : ce serait un versement obligatoire nanti dâ€™une contrepartie, des droits   pension.

Nos l gislateurs nous ouvrent des droits   pension lorsque nous remboursons ce que nous devons   nos a n s. Pourtant, en bonne logique, ce qui est dâ€™ est dâ€™, un remboursement annule une dette, il ne procure pas une cr ance. Imaginons un instant que le principe mis en  uvre pour les retraites par r partition soit appliqu  aux remboursements dâ€™emprunts immobiliers : les 1000  ,- que je verse chaque mois   la banque qui mâ€™a consenti un pr t seraient illico presto enregistr s sur un compte dâ€™ pargne dont je pourrais me servir vingt ans ou trente ans plus tard pour faire ce que je voudrais. Cool, nâ€™est-ce pas !   ceci pr s que ma banque ferait faillite. Certes, lâ€™Etat fran sais, lui, ne fait pas faillite, et ses cong n res non plus, mais lâ€™ quivalent se produit, en pire : la natalit  chute, câ€™est la France, lâ€™Allemagne, la Chine, et ainsi de suite, qui entrent en faillite d mographique. Et les syst mes de retraite par r partition, quasiment sur toute la surface du globe, qui sont construits sur le sable

dâ€™affabulations juridiques dâ€™pourvues de tout bon sens, au lieu de sâ€™lever sur le roc du principe que le dâ€™mographe Alfred Sauvy a, en son temps, formulâ€™e en une phrase dâ€™cisive :
« nous ne prâ€™parons pas nos retraites par nos cotisations vieillesse, mais par nos enfants. »

Cette râ€™alitâ€™ â€™conomique ne changera pas ; â€™ vous, lâ€™gislateurs, de nous doter de lois cohâ€™rentes avec elle.

1 Cette pyramide, comme le graphique sur les taux de natalitâ€™ et de mortalitâ€™, provient de lâ€™excellente notice consacra€™e par Wikipâ€™dia â€™ la dâ€™mographie chinoise.